

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-119 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 25 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 17 mai 2023 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 54 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 65

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN (*jusqu'à la délibération n°2023-108*), André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2023-113*), Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-106*), Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-115*), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Daniel FABRE), Gérard BROCHIER (à Bernard PERRET), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Jean-Luc RAMEL (à Jean-Alex PELLETIER), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Patrice MARTIN (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Thérèse SIBERT, Pascal PAIN, Maud CASELLA.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN.

Objet : Dispositif d'aide au développement touristique 2024 – Les Amis du canton de Saint-Rambert-en-Bugey

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 25 avril 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mai 2023 ;

M. Patrick MILLET, vice-président chargé du tourisme, rappelle que le budget 2023 de la Communauté de communes prévoit une enveloppe pour soutenir les associations qui portent des investissements en faveur du développement touristique. Cela fait écho au règlement créé par la délibération n°2021-100 du 6 mai 2021.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a reçu le projet de l'association « Les amis du canton de Saint-Rambert-en-Bugey » qui a pour objet le développement de la connaissance, le respect et le sens de la protection du patrimoine historique, archéologique, culturel et touristique.

Le projet présenté propose de mettre en place une signalétique directionnelle destinée à la mise en valeur et à la visite des châteaux de Cornillon et de la Luisandre.

La conception graphique de 60 panneaux et la pose seront réalisées par les membres de l'association.

La demande de subvention porte sur la réalisation des panneaux par un professionnel pour un coût total de 1 297 € TTC. La CCPA est sollicitée pour un montant de 950 €. Le taux d'aide maximum de la CCPA est plafonné à 50 % soit 648,50 €.

.../...

Le pouvoir de M. Gilbert BOUCHON à Mme Josiane CANARD est suspendu pour ce vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution d'une subvention à l'association des amis du canton de St-Rambert-en-Bugey à hauteur de 648, 50 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 mai 2023

Publiée le **31 MAI 2023**

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président
Marcel JACQUIN

